

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Darras, 17 janvier 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 4 p. (247r, 248r, 249v, 250r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Darras, 17 janvier 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47560>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 janvier 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Darras](#)

Lieu de destination 39, rue de Beauvais, Amiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur les remises : à la suite des observations de Darras, Godin révise le régime des remises accordées aux clients des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Sur la vente des poêles flamands.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Monsieur Darras.

On m'adresse ici copie de la
lettre que vous avez écrite à
l'usine dans laquelle je vois
qui après avoir accepté les
remises telles que je vous les
avais proposées, nous croyez
à la nécessité de faire une
remise sur les chiffres d'affaire
de 500 francs à 1000 francs.

Je regrette que vous n'ayez
pas fait cette réflexion plus
tôt, mais pourtant il entrait
totalement dans ma pensée de ne
pas sacrifier les petits clients
que sans l'insistance que vous
avez mise vous-même à ce

que il soit fait de portes
remises aux gros marchands
je n'aurais pas établi la
série des remises comme
je l'ai fait. Je suis donc
prêt à renouveler cette
meilleure, mais je vous fais
remarquer qu'en me propor-
sant de faire la remise sur
un chiffre d'affaires de 500 francs
c'est me proposer une remise
presque générale sur toutes
les affaires que je fais. Je ne le
peux donc qu'à la condition
de ne pas éléver la remise
à 14% comme je l'avais fait
et de la diminuer en peu
sur tous les chiffres d'affaires.
Je proposerais donc très-
volontiers les remises suivantes
si elles nous paraissaient
comme à moi plus raisonnables.

de 500 à 1000 ^{frs}	5 %
de 1001 à 2000	6 %
de 2001 à 3000	7 %
de 3001 à 5000	8 %
de 5001 à 8000	9 %
de 8001 ^{et au dessus}	10 %
de 10001 et au dessus	11 %

Je ne crois pas devoir assigner
chiffre ^{de vente} pour les affaires au
 dessus de 8000 ; ce serait bien le
 cas pour ceux que nous pourrions
 en obtenir de contracter des
 engagements connus sans le
 proposer ; car ces clients sont
 si peu nombreux qu'on peut
 faire bien les voir pour s'entendre
 avec eux. Je pourrais faire ces
 pourparlers tenir compte
 de ceux qui s'obligeraient à ne
 vendre que mes produits, comme
 je pourrais aussi prendre en
 considération l'imprudence de

chiffre d'affaires proposé.

Il sera donné satisfaction à notre demande concernant les pâcèles flamands, dans la mesure du possible, mais il faut bien nous permettre que je ne saurais pas certains de mes concitoyens qui probablement vont vendre à n'importe quel prix pour se faire de l'argent.

Répondez-moi le plus promptement possible afin que je prenne une détermination, que vos réflexions ont mis en question, surtout parcequ'elles ont coïncidé avec d'autres réflexions semblables des autres voyageurs.

J'vous salut bien sincèrement,

Godin